

Communiqué de presse

Fort-de-France, le 04 juin 2024

LES TAUX DES CRÉDITS AUX PARTICULIERS ET AUX ENTREPRISES À LA MARTINIQUE AU 1^{ER} TRIMESTRE 2024

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) publie deux notes de conjoncture financière relatives aux taux des crédits à La Martinique:

- [Taux des crédits aux particuliers au 1^{er} trimestre 2024](#)
- [Taux des crédits aux entreprises au 1^{er} trimestre 2024](#)

PARTICULIERS : UN NOUVEAU RENCHÉRISSEMENT DES TAUX

Après plusieurs hausses marquées, le taux moyen des **crédits à l'habitat** augmente très faiblement en début d'année (+10 pdb sur le trimestre). Il s'établit à 3,70 %, un peu au-dessus du taux moyen national (3,61 %). Le montant moyen continue de reculer, à 146 000 euros contre 160 000 au trimestre précédent. La durée moyenne de financement est de 20 ans.

À 6,08 %, le taux moyen des **prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation** progresse encore (+32 pdb sur le trimestre), mais demeure inférieur au taux moyen observé en France entière (6,49 %). Le montant moyen des financements croît à 19 000 euros, contre 17 000 euros au trimestre précédent. La durée moyenne est stable, autour de 5 ans.

Pour sa part, le taux moyen des **découverts** augmente à 9,78 % (+110 pdb sur le trimestre). Il reste supérieur au taux moyen observé en France entière (6,97 %), mais est le plus faible des DOM.

ENTREPRISES : DES TAUX ENCORE EN HAUSSE

Le taux moyen des **crédits à l'équipement** se stabilise en début d'année, à 4,62 % (+3 pdb sur le trimestre). Il s'établit en deçà du taux moyen national (-7 pdb), mais en revanche, la médiane est sensiblement plus élevée en Martinique qu'en France entière (5,20 %, contre 4,61 %). La durée moyenne de financement diminue à 9 ans (après 10 ans au trimestre dernier). Les crédits à l'équipement sont essentiellement souscrits à taux fixe (98 % en Martinique, contre 75 % au niveau national).

Pour sa part, le taux moyen des **crédits de trésorerie échancée** s'inscrit en nette hausse. Il atteint 5,40 % (+84 pdb sur le trimestre), soit un niveau bien supérieur à celui constaté au niveau national (4,64 %). L'écart important est en partie lié à la durée moyenne de financement, significativement plus longue en Martinique (4 ans et demi, contre 2 ans en France entière).

Le taux moyen des **découverts** continue à évoluer de façon irrégulière. Enregistrant une hausse marquée (+173 pdb sur le trimestre), il s'établit à 8,00 %. L'écart avec le taux moyen national est conséquent (+136 pdb).

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer assure le rôle de banque centrale dans les cinq départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte), ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin et des TAAF, dont la monnaie est l'euro. Il exerce ses missions de banque centrale « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France ». L'IEDOM exerce également des missions de service public qui lui ont été confiées par l'État. Par ailleurs, il assure le rôle d'observatoire économique et financier des économies ultramarines.

Les publications de l'IEDOM sont téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Contact presse : Adrien BOILEAU- tél : 0596 59 44 14, adrien.boileau@iedom-martinique.fr